



Compte rendu du Conseil Municipal Commune de Saint Martin de Boscherville du 1^{er} avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Grange en séance publique sous la Présidence de Sylvie BOURGAIS, Maire

Etaient présents : Jean-Paul COLANGE, Frank COLLIAUX, Pierre DE BEAUPUIS, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Béatrice LEFRANÇOIS, Mathilde LERONDEL, Jean-Charles MASTROIENI, Isabelle PESQUET, Catherine PHILIPPE, Renaud SAINT

Absents excusés : Loétitia CHAUVIN ayant donné pouvoir à Fabien GRAS,
Françoise CALLONNEC L'HENAFF ayant donné pouvoir à Renaud SAINT,
Annette FOUCART ayant donné pouvoir à Lucie DORANGE,
Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Lucie DORANGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2025

Approuvé à l'unanimité.

Compte Financier Unique 2024

Sujet reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Reprise anticipée du résultat 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 19 voix pour), décide** la reprise anticipée du résultat de clôture de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice budgétaire 2024 comme suit :

- Section de fonctionnement du budget 2025 ligne 002 (recettes) :	981 878,70 €
- Section d'investissement du budget 2025 :	
ligne 001 (dépenses) :	587 333,79 €
compte 1068 (recettes) :	272 533,79 €

Taux d'imposition 2025

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 19 voix pour), approuve les taux d'imposition pour l'année 2025.

CCAS – Versement attribution 2025

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 19 voix pour), approuve le versement au CCAS de l'attribution pour l'année 2025.

Subventions 2025 allouées aux associations

Monsieur Frank COLLIAUX, Conseiller Municipal Délégué, Madame Lucie DORANGE, Adjointe au Maire, Madame Annette FOUCART, Conseillère Municipale, Monsieur Maxime HINFRAY, Conseiller Municipal, Monsieur Jean-Charles MASTROIENI, Conseiller Municipal et Madame Catherine PHILIPPE, Conseillère Municipale ne prennent pas part au vote.

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 1^{er} avril 2025

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à verser les subventions accordées aux associations citées.

Budget Primitif Principal 2025

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, adopte le Budget Primitif Principal de l'exercice 2025.

Fongibilité des comptes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),
- autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Tarifs cantine scolaire 2025/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026.

Association « Accueil des Ecoliers » - Convention d'occupation des locaux communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la mise en place d'une convention d'occupation des locaux par l'association « Accueil des Ecoliers »,
- autorise Madame le Maire à signer le document.

Fondation du patrimoine - Adhésion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine,
- autorise Madame le Maire à signer les documents y afférents,
- confirme l'inscription de la dépense au budget primitif.

Travaux de réaménagement de la mairie – Avenants au marché de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les avenants au marché de travaux de réaménagement de la mairie,
- autorise Madame le Maire à signer les documents y afférents,
- confirme l'inscription au budget primitif 2025 des sommes nécessaires à cette opération.

Réseau de chaleur bois – Attribution du marché de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et de retenir les entreprises proposées.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- autorise Madame le Maire à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Métropole Rouen Normandie, de la Région Normandie et du Département de la Seine Maritime,
- confirme l'inscription au budget primitif 2025 des sommes nécessaires à cette opération.

Levée du conseil municipal à 21h34

Sylvie BOURGAIS, Maire



Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage.